



DELIBERATION N°20140161 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

**ACTION CULTURELLE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
AVEC LE CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE
(CCSTI) LA ROTONDE**

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le CCSTI La Rotonde (Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle) est centre de ressource départemental pour la culture scientifique, sa transmission envers tous les publics et l'accompagnement en ingénierie de culture scientifique.

La Ville de Saint-Chamond est partenaire de la Rotonde depuis 2007 dans le cadre d'une convention d'objectifs. Celle-ci est arrivée à échéance dans le courant de l'année 2014.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Saint-Chamond et le CCSTI La Rotonde continuent d'unir leurs efforts pour atteindre des objectifs partagés dans le but de mener une politique partenariale dans le domaine d'une plus large diffusion et promotion de la culture scientifique, technique et industrielle :

- 1) organisation de manifestations événementielles autour de la culture scientifique (type Fête de la Science, expositions...);
- 2) mise en place d'actions de promotion de culture scientifique dans les écoles de la ville (dispositif « la main à la pâte ») ;
- 3) accompagnement des acteurs locaux dans leurs actions de culture scientifique (formations, mise en réseau, etc.).

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2017.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs pour une période de trois ans avec le CCSTI La Rotonde,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2015 et suivants, sous réserve de l'inscription effective des crédits correspondants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014